

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération du 7 décembre 2012 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1241986X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Schéma de principe complémentaire aménagement de la ligne T1 de Bobigny vers Val-de-Fontenay

- Le conseil prend en considération le schéma de principe complémentaire de l'opération suivante :
- création d'un prolongement de la ligne T1 depuis Noisy-le-Sec vers Val-de-Fontenay, d'une longueur de 7,7 km et comportant 16 stations ;
 - ce prolongement, avec notamment la mise en service d'un matériel roulant de nouvelle génération, implique de réaliser conjointement la création d'un double terminus à Bobigny - Pablo-Picasso et la reprise de l'infrastructure existante sur une longueur de 3,3 km comprenant cinq stations ;
 - l'estimation de l'ensemble de l'opération, hors matériel roulant, est de 484,6 M€ HT, aux conditions économiques du 1^{er} janvier 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN